

Grève des vendeurs de Gap : L'ISSUE...

Gap, le 18 Février 2021

Les cheminots en conflit, depuis le 8 Février, viennent de prendre connaissance des propositions de la Direction SNCF dans le cadre d'une négociation de grève. Les agents ont attendu de se réunir collectivement à l'issue de la négociation, pour pouvoir prendre une décision.

Aujourd'hui, le 18 février, la décision est prise de cesser la grève et d'accepter la notation d'un agent de Gap sur le poste d'ACM.

Cette victoire est l'œuvre des agents par eux-mêmes grâce à leur détermination. Personne ou aucune organisation ne peut se permettre de posséder cette avancée partielle dans leurs revendications.

Un combat collectif, tout au long du processus.

Les agents ont alerté, sans sectarisme, l'ensemble des organisations syndicales. L'unité naturelle s'est faite par les agents de la vente qui ont échangé entre eux, discuté et combattu ensemble lors d'assemblées générales pour maintenir une cohésion et garantir l'avis de chacun. Le mandat et la confiance a été donné à **FO** qui a déposé un préavis pour laisser la possibilité aux agents d'aboutir par la grève. On ne peut que condamner la direction de la SNCF qui a refusé toute conciliation à l'issue du dépôt de Préavis.



Le syndicat **FO** a mis à la disposition des salariés l'ensemble de ses structures (Syndicat de base, Union Départementale, Fédération de cheminots). **FO**, fidèle à ses valeurs a respecté le mandat, donné, tout au long du processus, mais n'a jamais chercher à diriger les agents dans les décisions à prendre.

Le syndicat FO Val de Durance a été mandaté pour assister à la réunion de conciliation qui a eu lieu le 17 février à 13h.

D'ailleurs, ce n'est que ce jour que les agents ont décidé d'accepter la proposition de notation de l'ACM et de suspendre le conflit. Une décision prise collectivement en visio-conférence, alors que des annonces de victoire paraissaient dans le paysage ferroviaire local...

Prônant l'unité syndicale, notre organisation ne s'abaissera pas à répondre aux diverses tentatives de récupération et vous informe sur les discussions menées...

Les détails de la négociation :

- Un poste d'ACM sera nommé parmi les agents de la gare de Gap avec récupération de la qualification.
- La Direction se refuse toujours au retour en 2x8 même après que la crise sanitaire. La DET explique que si la fréquentation ne revient pas, il est possible que les guichets ne retrouvent pas leurs créneaux d'ouverture d'avant COVID.
→ FO rappelle qu'elle continuera de porter sa revendication pour le retour au 2x8 !
- Les agents ne souhaitent pas que la référence de journée Gap15 qui a été figée depuis le premier confinement le reste une fois la crise sanitaire passée. La Direction juge qu'il sera impossible de tenir tous les postes sans ressources supplémentaires et que par conséquent, cette référence ne sera pas tenue.
→ FO rappelle qu'elle continuera de porter cette revendication légitime !
- Les agents ont souhaité que notre organisation porte leur demande sur le paiement des jours de grève : La direction a refusé catégoriquement.
→ FO a ouvert une caisse de grève qui servira à compenser la perte financière des agents.

Le respect du droit / le droit au respect !

A travers ce conflit, l'organisation **FO** s'est donnée toutes les chances d'aboutir par la négociation, mais en vain face au refus continu de la direction.



Le guichet de Gap ne sera plus le même, maintenant, avec cette volonté des agents d'être avant tout respectés et soutenus. Ce combat a été une première depuis bien longtemps avec un soutien d'agents SNCF de tout métier dans un combat catégoriel.

A l'image d'un accord salarial SEGUR, que **FO** a signé, c'est bien le rapport de force par la grève qui a pesé pour que des revendications soient acceptées par l'employeur.

FO CONTINUE À DÉFENDRE LE DROIT DU TRAVAIL INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT POUR AIDER LES SALARIÉS À SE PROTÉGER ET À SE DÉFENDRE.

LA QUESTION DES OUVERTURES DE GUICHET EST DÉJÀ À L'ORDRE DU JOUR AVEC DES DEMANDES DE CONCERTATIONS FAITES AUX ÉLUS LOCAUX, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET AUX ÉLUS DE LA POPULATION.